« Centre-ville interdit aux personnes se revendiquant du style racaille ou agissant comme tel »

25/04/2013 à 13h10

Avant l'affiche de la 34e journée de Ligue 1 entre Evian Thonon Gaillard et le Paris Saint-Germain, programmée ce dimanche à 21h au Parc des Sports d'Annecy, le Préfet de la Haute-Savoie a pris un arrêté préfectoral concernant cette rencontre.

> *Article L332-16-2 du code du sport. Le non respect est un délit punissable de 6 mois d'emprisonnement et d'une amende de 30000 euros, avec une peine complémentaire d'interdiction judiciaire de stade d'1 an obligatoire.*